



Travel Guard® - Déplacements Professionnels

Travel Guard®

l'assistance à portée de main

Aujourd'hui, les entreprises missionnent régulièrement leurs salariés partout dans le monde. Où qu'ils soient, ils doivent pouvoir bénéficier d'une assistance rapide, quel que soit leur problème. Les pays offrant le plus fort potentiel de croissance sont souvent les plus risqués et les plus imprévisibles. Les entreprises doivent s'assurer que leurs salariés en déplacement professionnel bénéficient des conseils et des garanties nécessaires afin de veiller à leur sécurité.

C'est pourquoi AIG suit de près les tendances mondiales afin de s'assurer que la solution Travel Guard® offre l'une des couvertures les plus étendues du marché.

Le programme de sensibilisation à la sécurité en ligne, les Alertes de sécurité Voyage et les Guides pays sont autant de services destinés à aider les salariés à préparer leurs déplacements et à voyager en toute sécurité. En cas de problème, notre nouvelle application mobile est dotée d'un bouton d'aide « appel rapide », permettant un accès direct aux services d'assistance. Elle contient également un lien vers notre site Internet qui regroupe l'ensemble de nos services.

L'INNOVATION RÉCOMPENSÉE

En septembre 2013, une étude réalisée auprès de voyageurs d'affaires de 4 pays européens* a révélé que :

- 50 % des sondés ont déjà perdu un bagage ou rencontré un problème nécessitant une assistance, comme une urgence médicale.
- 41 % des sondés ayant une assurance n'ont pas de carte d'assistance.
- En cas d'annulation de leur voyage, 26 % des sondés appellent leur responsable hiérarchique, et 24 % appellent une autre personne de leur bureau.

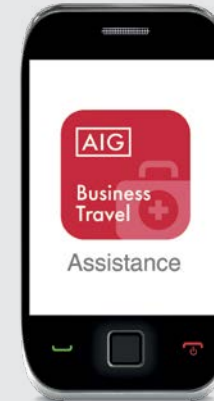
Pas étonnant que 91 % des sondés se disent intéressés par notre application !

* Selon une enquête en ligne réalisée en septembre 2013 auprès de 1 750 voyageurs d'affaires au total, basés en Italie, en Espagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, effectuant au moins un déplacement par an et équipés d'un smartphone professionnel.

Nos nouveautés !

Tout pour les voyageurs d'affaires.

Le point fort de notre nouvelle offre Travel Guard® ? Dans le cadre de leurs déplacements professionnels, les voyageurs d'affaires bénéficient à tout moment de l'aide et des conseils dont ils ont besoin grâce à notre nouvelle application.



L'APPLICATION « AIG BUSINESS TRAVEL ASSISTANCE »

Les avantages de notre application mobile :

- un bouton d'aide « appel rapide » permettant aux voyageurs d'affaires d'accéder instantanément à l'ensemble des services d'assistance disponibles.
- une alternative aux cartes d'assistance, qui peuvent être égarées ou oubliées.
- l'accès à une gamme de services via notre site Internet d'assistance.
- la diffusion simple et rapide de l'information par l'entreprise auprès des salariés.

Disponible pour les systèmes d'exploitation Android et Apple iOS



L'application permet d'accéder au site Internet www.aig.com/fr/travelguardassistance

AVANT LE DÉPART

- Programme de sensibilisation à la sécurité* en ligne destiné aux salariés
- Guides pays avec des informations utiles sur les destinations et des conseils sur les précautions à prendre

PENDANT LE VOYAGE

- Alertes de sécurité Voyage, messages d'information envoyés par e-mail aux salariés en déplacement

Le site mobile d'assistance AIG est compatible avec tous les smartphones, y compris BlackBerry.®

* Ce service est fourni par un partenaire d'AIG.

L'assistance par AIG

Une réponse immédiate en cas d'urgence

AIG détient sa propre société d'assistance, AIG Travel. Les assurés bénéficient ainsi d'un point de contact unique, où qu'ils se trouvent et peuvent accéder aux services d'assistance d'AIG via l'application mobile ou un simple appel téléphonique.

LES AVANTAGES DE L'ASSISTANCE PAR AIG

- Via le bouton d'aide « appel rapide » de l'application mobile ou le numéro de téléphone unique, nos centres d'assistance sont joignables immédiatement et permettent d'obtenir l'aide nécessaire en cas de problème de santé ou de sécurité.
- Nos centres d'assistance, présents dans le monde entier, comptent 1 300 professionnels. Forts de leur connaissance du terrain, ils recherchent dans les plus brefs délais la solution la mieux adaptée à chaque problème.
- Des services de gestion de crise, expérimentés, permettent d'empêcher la détérioration d'une situation d'urgence et d'en limiter ainsi les conséquences.

**CLIQUEZ ICI POUR OBTENIR PLUS
D'INFORMATIONS SUR NOS SERVICES
D'ASSISTANCE**

L'ASSISTANCE PAR AIG

L'ASSISTANCE MÉDICALE

Nous aidons les voyageurs à régler leurs problèmes d'ordre médical, qu'il s'agisse du nom d'un médecin ou d'une évacuation d'urgence. Nos services comprennent :

- Le rapatriement pour raison médicale
- Le suivi médical pendant toute la durée des soins à l'étranger
- La coordination avec les autorités locales en vue du rapatriement du corps de l'assuré et la prise en charge du transport en cas de décès accidentel.
- La communication de coordonnées de médecins, d'hôpitaux, de dentistes, d'ophtalmologistes, et une assistance dans le cadre de rendez-vous médicaux

L'ASSISTANCE VOYAGE

Retards d'avion, mauvaises conditions climatiques, bagages égarés ou volés et autres problèmes font malheureusement partie du quotidien des voyageurs et nos services sont là pour les aider à poursuivre leur voyage :

- Informations sur les ambassades et les consulats
- Informations sur les vaccinations, les visas et les passeports nécessaires
- Informations sur les taux de change, les distributeurs automatiques de billets ou encore sur les conditions climatiques
- Coordonnées de services de traduction d'urgence
- Services d'assistance en cas de perte ou de vol de documents
- Transfert de fonds en cas d'urgence

LES SERVICES DE SÉCURITÉ

Grâce à notre réseau mondial de consultants spécialisés, nous apportons des solutions aux problèmes de sécurité suivants :

- Transmission d'informations urgentes et de messages d'alerte
- Accès en ligne à des informations actualisées en matière de sécurité
- Aide en cas d'évacuation pour raisons de sécurité
- Conseils en matière de sécurité, analyse des risques au niveau mondial et mise à disposition de consultants

Certains services peuvent faire l'objet d'une facturation supplémentaire. Veuillez contacter AIG pour plus d'informations

LES SERVICES DE CONCIERGERIE

Les voyageurs peuvent également bénéficier de services de conciergerie et d'assistance personnelle :

- Coordination des déplacements en train ou en voiture
- Réservation de billets pour des manifestations culturelles

Certains services peuvent faire l'objet d'une facturation supplémentaire. Veuillez contacter AIG pour plus d'informations.

Travel Guard®

le voyage d'affaires en toute sécurité

LE PROGRAMME DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ

Certains conseils peuvent s'avérer précieux lorsque l'on voyage vers une destination qui n'est pas familière. Notre programme de formation en ligne est destiné à informer les salariés sur les questions de sécurité et sur l'appréciation de certaines situations. Facile d'accès et simple à utiliser, ce programme offre des conseils pratiques sur la sécurité des personnes, la préparation du voyage et l'arrivée à l'aéroport, les risques sanitaires, mais aussi les déplacements, la criminalité urbaine et le vol, ou encore les risques de terrorisme et de troubles divers. Cet outil peut également aider les entreprises à veiller à la sécurité de leurs salariés en déplacement professionnel.

Ce programme est interactif : le module principal et les six modules optionnels durent environ 45 minutes au total et peuvent être suivis individuellement ou en groupe. Ils sont accessibles partout où un accès à Internet est disponible.

LES GUIDES PAYS

Cette base de données mondiale regroupe des guides contenant pour chaque pays des informations pratiques et des conseils en matière de santé et de sécurité.

LES ALERTES DE SÉCURITÉ VOYAGE

Ce service d'alerte par e-mail tient les assurés informés des éléments susceptibles de perturber leur voyage. Service sur inscription.

Notre réponse aux besoins de vos clients

AIG s'engage à améliorer constamment ses produits, afin d'offrir à ses courtiers et à leurs clients une protection contre les risques susceptibles d'apparaître dans un monde en constante évolution.

La solution Travel Guard® offre des services innovants et toutes les garanties traditionnellement offertes par ce type de couverture.

LES GARANTIES POUR LE VOYAGE *

- Frais médicaux à l'étranger, assistance rapatriement, frais de recherche et de secours.
- Incidents de voyage :
 - Annulation ou modification de voyage - jusqu'à 10 000 €.
 - Retard de voyage de plus de 4 h - jusqu'à 1 000 €.
- Bagages, Effets Personnels et Professionnels – jusqu'à 8 000 €.
- Assistance juridique à l'étranger – jusqu'à 15 000 € pour les honoraires de représentants judiciaires.
- Responsabilité civile vie privée à l'étranger – jusqu'à 7 500 000 € pour les conséquences pécuniaires de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés à des tiers au cours du déplacement professionnel.
- Enlèvement – jusqu'à 125 000 € pour l'intervention de consultants spécialisés dans la gestion de l'enlèvement.
- Protection Crise – jusqu'à 50 000 € par an pour les frais d'évacuation et les frais de consultants de gestion de crise.

* peut varier selon les conditions du contrat.

LES GARANTIES EN CAS DE DOMMAGES CORPORELS

- Décès accidentel
- Invalidité permanente accidentelle
- Soutien en cas d'accident :
 - Programme d'aide au retour à l'emploi
 - Aménagement de l'habitation et du véhicule
 - Indemnité en cas d'hospitalisation : 50 € par jour / pendant 365 jours maximum



www.aig.com

AIG EN FRANCE

Tour CB21 16, Place de l'Iris
92400 Courbevoie

Tél : 01 49 02 42 22
Fax : 01 49 02 44 04

Veillez noter que les services proposés sur le site Internet d'assistance ou sur l'application, non compris dans la couverture d'assurance, peuvent être disponibles sur demande, indépendamment du contrat et facturés en conséquence.



Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: www.aig.com.

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CB21 – 16 place de l'Iris, 92400 Courbevoie – RCS Nanterre 838 136 463 – Adresse Postale : Tour CB21 – 16 place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex. Téléphone : +331.49.02.42.22 – Facsimile : +331.49.02.44.04.